

le saviez-vous?

Le stationnement, pendant plus de trois mois par an, consécutifs ou non, d'une caravane sur un terrain est soumis à autorisation en application du code de l'urbanisme. Cette demande d'autorisation doit être déposée en mairie. Elle n'est pas obligatoire si le terrain est autorisé et aménagé pour accueillir des caravanes. Dès l'instant où une caravane perd ses moyens de mobilité, elle est considérée comme une construction soumise à permis de construire.



les inondations et moi

les règles du PPRI en zone de type 1

les constructions possibles

Sur un terrain situé en zone de type 1, j'ai le droit de construire :

- des bâtiments et installations agricoles pour le maraîchage, l'hortillonnage ou la pisciculture,
- des constructions nécessaires à la modernisation des bâtiments d'élevage,
- des bâtiments destinés aux activités de plein air, sportives ou de loisirs, de taille réduite et sans accueil de personnes de manière permanente,
- des constructions pour l'observation du milieu naturel, pour la chasse ou pour la pêche, dont l'emprise au sol n'excède pas 20 m²,
- des abris à claire-voie pour animaux.

tous les éléments du PPRI sont sur le site internet de la DDE (www.somme.equipement.gouv.fr) dans la rubrique "Environnement et Risques"

le PPRI est consultable en mairie, à la Préfecture, en Sous-Préfecture de Péronne et d'Abbeville et à la DDE

pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la DDE :

1, Bd du port BP 2612
80026 Amiens cedex
tel : 03.22.97.21.00



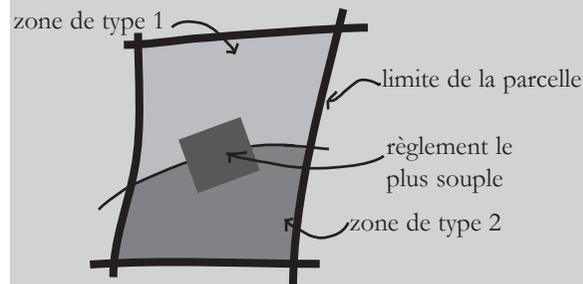
un PPRI : pourquoi, pour qui ?

Après les inondations de 2001, le préfet de la Somme a prescrit un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur 118 communes du bassin versant de la Somme. Le PPRI est un outil réglementaire, arrêté par l'Etat, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes. Il est conçu et appliqué de manière globale sur l'ensemble de la vallée afin d'assurer une cohérence dans la gestion du risque. En fonction du niveau de risque sur les zones concernées, les constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations sont interdits ou autorisés avec prescriptions.

Le PPRI, approuvé par le Préfet le 1er décembre 2004, est une servitude d'utilité publique et s'impose à tous.

le saviez-vous ?

Chaque partie de votre parcelle doit respecter les réglementations concernant son classement. Dans le cas d'une construction à cheval sur deux zones, le règlement le plus souple s'applique pour la construction.



Le règlement du PPRI vous informe des principes dans le chapitre 2, des objectifs dans le chapitre 4.1, des règles de construction dans le chapitre 6.2, des autorisations dans le chapitre 7.1.

C'est la référence à consulter pour la bonne application du plan.



les règles du PPRI

je suis propriétaire d'un terrain en zone de type 1

Les inondations, dans la vallée de la Somme, sont liées à différents phénomènes : d'une part des inondations par débordement des cours d'eau et par remontée de nappe, d'autre part des inondations par ruissellement. Le PPRI définit différentes zones avec des contraintes adaptées aux aléas et aux enjeux.

l'aménagement du terrain

Sur un terrain situé en zone de type 1, je peux :

- l'aménager pour les activités de plein air, sportives ou de loisirs au niveau du sol naturel à condition que les sols restent perméables,
- réaliser des parcs et jardins sans y inclure une construction,
- accueillir des structures provisoires démontables en moins de 48 heures, comme des structures flottantes, des baraquements, des tribunes ou des tentes.

Je peux également construire des systèmes d'assainissement non collectifs à condition qu'une étude de définition de filières soit préalablement conduite.



l'exploitation du terrain

En zone de type 1, j'ai le droit de :

- réaliser des plantations d'arbres élagués du niveau du sol jusqu'à 2 mètres de hauteur et les plantations de haies arbustives,
- renouveler des forêts alluviales par régénération naturelle, sous réserve de l'évacuation des bois morts,
- implanter des réseaux d'irrigation et de drainage,
- exploiter des cultures annuelles et des pacages.

